



# L'apprentissage à l'ESSEC Grande École

## Fiche pratique

### **Apprentissage**

Alternance d'études à l'école et présence en entreprise avec le statut de salarié pendant une durée de 24 mois. Environ 30 à 35 % d'une promotion effectue sa scolarité sous contrat d'apprentissage.

L'alternance peut revêtir différentes formes selon accord entre l'entreprise et l'étudiant :

- alternance hebdomadaire (1, 2, 3, ou 4 jours par semaine en entreprise, les autres jours en formation à l'école) ;
- alternance trimestrielle (par période de 3 mois temps plein) ;
- alternance semestrielle (par période de 6 mois temps plein).

L'apprentissage peut être effectué à l'international intégralement ou par des périodes de 3 ou 6 mois temps plein.

## L'apprentissage : une relation Gagnant/Gagnant

L'apprentissage permet à l'étudiant de devenir, dès l'obtention du diplôme, un professionnel crédible. Il dispose d'une expérience en entreprise de longue durée, véritable sésame pour son intégration sur le marché du travail.

### Les avantages de l'apprentissage

#### **Pour les entreprises :**

- La formation d'un futur manager ou dirigeant d'entreprise.
- Une gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Faire réaliser par un étudiant à fort potentiel, des missions utiles à votre entreprise.
- Un enrichissement des équipes opérationnelles ou fonctionnelles par l'arrivée de jeunes managers compétents et motivés.
- S'engager dans une relation long terme avec l'ESSEC et profiter de cette vitrine pour présenter vos activités à tous les candidats.
- L'accès à un vivier de profils variés.

#### **Pour les étudiants :**

- Une première expérience de longue durée responsabilisante.
- Une aide financière par une prise en charge des frais de formation.
- Un réel développement personnel et professionnel.

#### **Pour le groupe ESSEC :**

- Une professionnalisation des compétences de ses étudiants.
- Un échange constructif entre enseignants et entreprises.
- La traduction concrète d'une relation forte entre l'ESSEC et l'entreprise.

### L'encadrement de l'apprenti

Durant tout son contrat, l'étudiant est encadré par :

- un maître d'apprentissage choisi pour ses compétences par l'entreprise parmi son effectif. Il forme l'apprenti aux modes de travail et aux procédures de décisions propres à son métier en lui transférant sa propre expérience de professionnel qualifié ;
- son tuteur ESSEC qui conseille l'apprenti pour la réalisation de son projet professionnel, il l'aide à faire le point sur lui-même et sur ses acquis, à développer une aptitude à l'évaluation sur une grille de compétences managériales.

Maître d'apprentissage, tuteur et apprenti doivent se rencontrer au moins 3 fois pendant la durée de contrat (2 mois après le début du contrat puis en fin de chaque année de contrat).

## Partenaires historiques

ACCENTURE - ACCOR - AIR France - AREVA - ARKEMA - ASTRA ZENECA - AUCHAN - BAIN - BNP PARIBAS - BOSTON CONSULTING GROUP - BOUYGUES CONSTRUCTION - BOUYGUES IMMOBILIER - BOUYGUES TELECOM - BRISTOL MYERS SQUIBB - CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS - CAP GEMINI - CARREFOUR - CARTIER - CEGELEC - CELINE - CHANEL - CHRISTIAN DIOR - CREDIT AGRICOLE - CIB - COCA COLA - CSC - DAHER - DALKIA - DANONE - DELOITTE, TOUCH ET TOHMATSU - DEXIA - EADS - EDITIONS NATHAN - ERAMET - ERNST & YOUNG - FRANCE TELECOM - GDF SUEZ - GIVENCHY - GUERLAIN - HAVAS - HENKEL - HERMES - HEWLETT PACKARD - HSBC - IBM - INEUM CONSULTING - JANSSEN CILAG - KPMG - LA POSTE - L'OREAL - LVMH - MAIRIE DE PARIS - MAZARS - METRO - MICHELIN - NATIXIS - NESTLE - OLIVER WYMAN - PEUGEOT CTROEN - PFIZER - PHILIPS - PLASTIC OMNIUM- PRICE WATERHOUSE - PROCTER & GAMBLE - RENAULT - REUNION DES MUSEES NATIONAUX - RHODIA - ROLAND BERGER - SANOFI AVENTIS - SCHNEIDER ELECTRIC - SFR - SHELL - SNCF - SOCIETE GENERALE - SODEXO - THALES - TOTAL - VEOLIA - WARNER BROOS - WRIGLEY.

## Recruter un apprenti

• Nous faire connaître votre intérêt pour l'apprentissage en adressant par mail à : [joboffers@essec.fr](mailto:joboffers@essec.fr), votre mission d'apprentissage en mettant « apprentissage » en objet du mail.

- Une description de l'entreprise, de la division et du service d'accueil.
- La définition complète des missions et des activités susceptibles d'être confiées à l'étudiant.
- Une définition des qualités ou exigences particulières attendues de l'élève.
- Une proposition de parcours de formation en entreprise étalée sur la durée du contrat.
- L'adresse du contrat entreprise où adresser les candidatures.

Plus votre demande sera précise, plus pertinentes seront les candidatures des étudiants.

- Sélectionner un étudiant avec vos propres procédures de recrutement.
- Remplir et nous retourner les documents contractuels.  
Tous les documents nécessaires à la signature du contrat d'apprentissage vous seront envoyés par le CFA. Une fois remplis et retournés par vos soins, le CFA s'occupera de leur enregistrement auprès de la DDTE.
- Accueillir l'apprenti.  
L'apprenti peut débuter au plus tôt à la date de signature du contrat.

## Le financement

Financement du contrat*	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
<b>Dépenses</b>		
Salaire de l'apprenti (61% puis 78% du SMIC)	9836 €	12578 €
Charges sociales réduites**	984 €	1258 €
Total salaire et charges par an	<b>10820€</b>	<b>19836 €</b>
Primes		
Soutien à la formation*** (au terme de l'apprentissage)	1200 €	1200 €
Crédit d'impôt	(1600 €)	(1600 €)
Coût net de l'apprenti (Dépenses moins primes)	<b>9620 €</b>	<b>12636 €</b>
Financement du coût de formation de l'étudiant/apprenti****	18030 €	18030 €

N.B. : L'étudiant apprenti ne supporte pas lui-même le coût de la formation, conformément à la réglementation de l'apprentissage. L'entreprise signataire finance donc ses études par la taxe d'apprentissage éventuellement complétée par une subvention.

SMIC = 1343,77 € au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (pour 157,61 heures).

\* Selon la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et lois de Finances.

\*\* Charges estimées à 10 % du salaire annuel (fonction de l'entreprise). Selon le décret N° 2009-695 du 15 juin 2009, des aides seront attribuées à l'entreprise (zéro charge jusqu'au 31 décembre 2010 sous conditions).

\*\*\* Prime versée par la région où est implantée l'entreprise. Le chiffre indiqué correspond à la prime pour la région Île-de-France.

\*\*\*\* Cette somme peut être prélevée sur la taxe d'apprentissage, quota ou hors quota, toutes catégories confondues ou/et une subvention au CFA de l'ESSEC.



### CONTACT

Véronique HOURY, coordination de l'apprentissage  
[houry@essec.fr](mailto:houry@essec.fr)  
Tél. : +33 (0)1 34 43 31 48  
Fax +33 (0)1 34 43 32 17

Michel GORDIN, responsable développement apprentissage ESSEC Grande École  
E-mail : [gordin@essec.fr](mailto:gordin@essec.fr)  
T +33 (0)1 34 43 36 04  
Fax +33 (0)1 34 43 32 17

[www.essec.fr/cfa](http://www.essec.fr/cfa)  
[www.essec-apprentissage.fr](http://www.essec-apprentissage.fr)  
[www.emploi.gouv.fr/profil/jeunes/index.php](http://www.emploi.gouv.fr/profil/jeunes/index.php)

Adresser vos offres a [joboffers@essec.fr](mailto:joboffers@essec.fr)